



LES FRIGON

BULLETIN DES FAMILLES FRIGON,
FRIGONE, FREGO, FREEGO,
FREGOE, FREGON, FREGONE

Bulletin français: ISSN 1703-4167
Bulletin bilingue: ISSN 1703-4140

VOLUME 29 - NUMERO 2

PRINTEMPS-ETE 2022

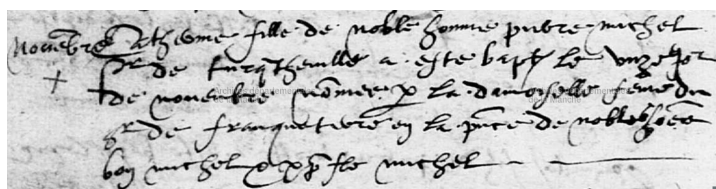
AU FIL DES ARCHIVES - ROTURIERS ET NOBLES DANS LES ACTES DE BAPTÊME MARIAGE ET SÉPULTURE

Pierre Frigon⁴



Au fil des archives on constate parfois, et sans surprise, une différence dans l'écriture des actes de baptême, mariage et sépulture des membres de la noblesse et ceux du peuple. On constate également que les noms des nobles sont associés à des noms de lieux alors que les noms des roturiers sont souvent très pittoresques et sont souvent liés à des surnoms, des caractéristiques physiques, des métiers, etc. En voici quelques-uns trouvés à Sainte-Mère-Église, en Normandie : Bataille, Beaucorps, Beauvallon, Bélier, Blé, Blondeau, Bonnamour, Bonnet, Boucher, Bourdon, Compagnon, Hautemanière, Desplanches, etc.

Les actes de baptêmes sont le plus souvent formulés de la même manière pour les nobles et pour les gens du peuple¹.



Catherine fille de noble homme Pierre Michel sieur de Teurthéville a été baptisée le vingtième jour de novembre [1610]. Nommée par la damoiselle femme du sieur de Franquetero² en la présence du noble homme Bon Michel et Christophe Michel.

Il en va souvent autrement pour la formulation d'actes de mariages comme celui d'Adrian Dubosq et d'Antoinette Hurel, de la paroisse de Sainte-Mère-Église³. On constate d'abord que le prêtre a soigné son écriture et qu'il utilise des expressions comme « approuvé en glose »⁴ qu'on ne trouve pas dans les actes de mariage des gens du peuple relevés à Sainte-Mère-Église.

¹Commune Teurthéville-Bocage, Département de la Manche.
<http://www.archives-manche.fr/ark:/57115/a011288085774gjPedz/5999f1897c>, élément 20 de 196, page de gauche, 5^e.

²Probablement l'épouse d'Antoine de Franquetot sieur de Coigny et de Cretteville. Au sujet des Franquetot, voir l'article publié dans *Les Frigon* vol. 26, n° 2 : « Lieu d'origine de François Frigon, 2- Les Franquetot de Coigny ».

³<http://www.archives-manche.fr/ark:/57115/a011288085773kj6Vby/f5b4c8b396>, élément 91 de 168, page de gauche, 1^{er}.

⁴Approuvé en glose du prône : l'approbation du mariage a été noté en marge du texte du prône.

(Suite page 58)

SOMMAIRE

Au fil des Archives	57
Le mot de la présidente.....	59
Assemblée annuelle	59
Saviez-vous que	59
L'équipe du bulletin.....	59
Saviez-vous que.....	61
Lespagnol.....	62
Le mot de Papou	64

Postes Canada

Numéro de la convention **40069967**
de la Poste - publication

Retourner les blocs adresses à l'adresse suivante:
Association des familles Frigon inc.
1190, 37^e Avenue
Laval (QC) H7R 4W4

IMPRIMÉ - PRINTED PAPER SURFACE

Pour le renouvellement de votre cotisation,
consulter votre date d'expiration dans le bloc adresse.

(Suite de la page 57)

Adrian du Bosc, écuyer⁵ sieur⁶ du lieu [Sainte-Mère-Église], fils de

Gilles du Bosc écuyer sieur du Parc, et de défunte damoiselle⁷

Angélique le Bare de la paroisse de Golleville, et damoiselle

Antoinette Hurel, fille de défunt Étienne Hurel vivant

écuyer⁸ sieur du Croslin, et de damoiselle Françoise Auvray⁹,

de la paroisse de Sainte-Mère-Église, après la publication des

bans¹⁰ de ladite damoiselle Antoinette Hurel faite par trois

dimanches et fait consécutive [ment] au prône¹¹

de la grand-messe paroissiale de Sainte-Mère-Église et que nul ne

s'est opposé; et avec l'attestation du sieur curé de Golleville

de la publication des bans dudit sieur du Bosc faite aussi par

trois dimanches et faits consécutive [ment] au prône

de la grand-messe paroissiale. À laquelle publication

ledit curé atteste qu'il ne s'est trouvé aucune opposition.

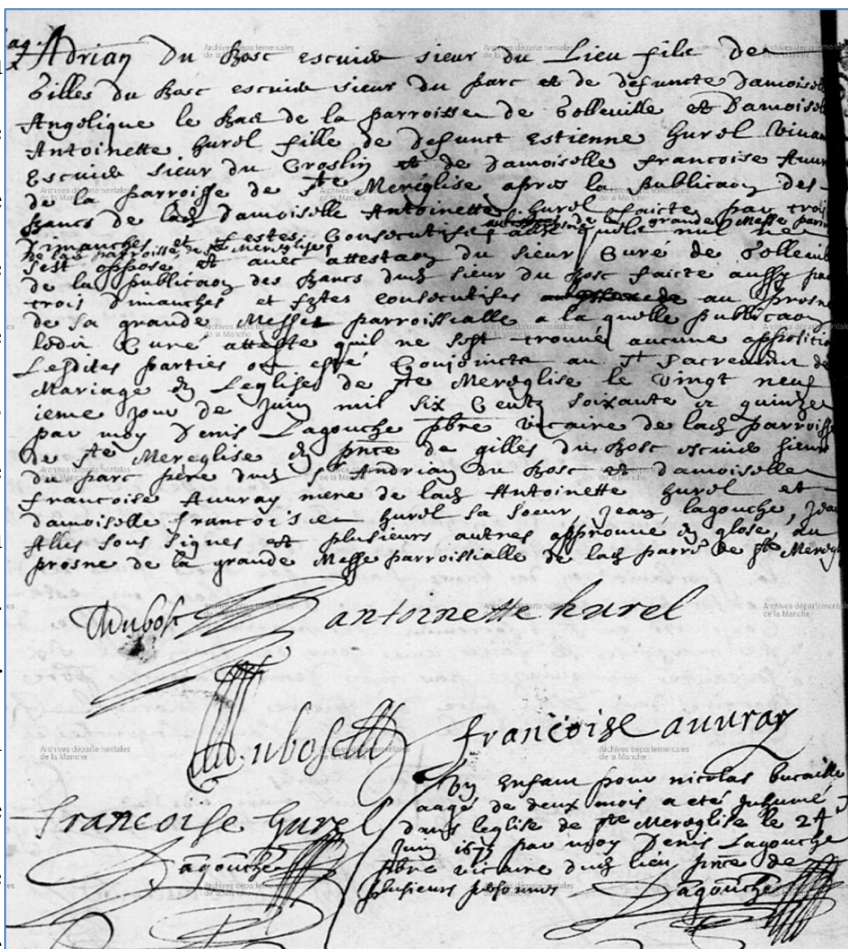
Lesdites parties ont été conjointes au saint sacrement¹² de

mariage en l'église de Sainte-Mère-Église le vingt neuvième

jour de juin mil six cent soixante-quinze par moi Denis Lagouche, prêtre vicaire de

ladite paroisse de Sainte-Mère-Église, en présence de

Gilles du Bosc, écuyer, sieur



du Parc, père dudit sieur Andrian du Bosc, et damoiselle Françoise Auvray, mère de ladite Antoinette Hurel, et damoiselle Françoise Hurel sa sœur, Jean Lagouche, Jean Allet. Tous signés et plusieurs autres, approuvé en glose au prône¹³ de la grand-messe paroissiale de ladite paroisse de Sainte-Mère-Église.

(Suite page 60)

⁵Écuyer : titre porté, avant 1789, par tout gentilhomme (noble) n'ayant jamais été fait chevalier. C'est le premier titre de noblesse dans la hiérarchie française, suivi de : chevalier, banneret, baron, vicomte, comte, marquis, duc.

⁶Sieur de : titre indiquant qu'Adrian du Bosc était propriétaire de la seigneurie en totalité ou en partie. Ne pas confondre avec « sieur » suivi d'un nom, par exemple « sieur » Frigon, mentionné dans les textes juridiques qui n'est qu'un titre courant apparenté à notre « monsieur » actuel.

⁷Damoiselle : femme d'un « sieur de » avait droit au titre de « damoiselle » donné aussi aux femmes et filles de nobles.

⁸Vivant écuyer : lorsqu'il était vivant, il était écuyer.

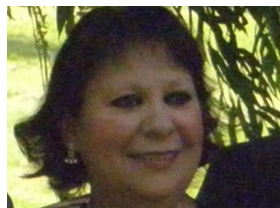
⁹Sur Françoise Auvray et Étienne Hurel, voir : <https://books.google.ca/books?id=emojAOAAMAAJ&pg=RA1-PA119&lpg=RA1-PA119&dq=%22sieur+du+Croslin%22&source=bl&ots=4Gp-VO-ATK&sig=j7wcKMPfzALatz6QlImbOBjt-Gl&hl=fr&sa=X&ved=0ahUKewjmmtnPqcLbAhVDZawKHcFPBe0Q6AEIKJABv=onepage&q=%22%20sieur%20du%20Croslin%22&f=false>, colonne de gauche, 1^{er} paragraphe.

¹⁰La publication des bans : procédure ayant pour utilité de rendre publique l'imminence d'un mariage et ainsi de veiller à ce que toute personne soit à même de s'y opposer, en démontrant d'éventuels empêchements.

¹¹Prône : annonces de nouvelles d'intérêt général faites par le prêtre après la messe.

¹²Conjoints au Saint-Sacrement : selon la doctrine de l'Église catholique les mariés « sont eux-mêmes les ministres du sacrement du mariage ». C'est pourquoi le vicaire les dit conjoints au Saint-Sacrement. À la limite un consentement mutuel des deux mariés sans témoins ni prêtre pourrait être déclaré valide. En pratique, l'Église exige la présence d'un prêtre et de témoins lors du mariage. François Lebrun, *La vie conjugale sous l'Ancien Régime*, Armand Colin, Paris, 1993, p.10, 17.

¹³Approuvé en glose au prône : l'approbation du mariage a été notée en marge du texte du prône.



LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

59

Odette Frigon₂₉₁

Enfin, enfin !! c'est arrivé !! Nous avons maintenant le droit de nous revoir en toute sécurité. Le pire est derrière nous, le meilleur... en avant.

Après deux années de restrictions sanitaires, de sacrifices familiaux et amicaux, nous avons bien mérité de nous retrouver tranquillement, de reprendre une vie « normale », petit à petit.

Je vous espère tous et toutes en bonne santé, en pleine forme, pour accueillir un bel été qui s'annonce cordial et chaleureux.

On continue de faire attention les uns aux autres, passez du bon temps en famille, et au plaisir de vous revoir bientôt.

ASSEMBLÉE ANNUELLE 27 AOÛT 2022

CENTRE COMMUNAUTAIRE J. -A. -LESIEUR à Sainte-Geneviève-de-Batiscan

L'assemblée annuelle se tiendra cette année sous le thème de **La relève**. L'association est en bonne santé financière et l'équipe de direction est toujours fidèle au poste malgré les deux années de covid.

Plusieurs d'entre eux sont en fonction depuis de nombreuses années et certains songent à passer le flambeau. Venez nombreux à l'assemblée afin d'augmenter le potentiel de nouveaux candidats au conseil d'administration.

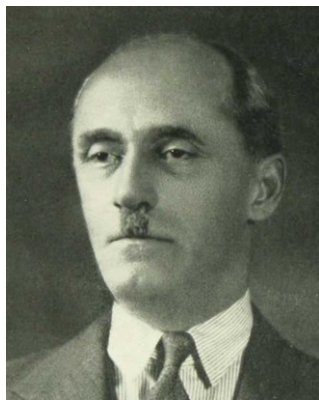
Nous comptons sur vous !

Nous vous communiquerons plus d'information au début de juillet. La feuille d'activités et les formulaires d'inscription seront disponibles dans la première semaine de juillet sur notre site internet <http://www.frigon.org>

D'ici là, profitons tous des douceurs de juillet... sans masques !

SAVIEZ VOUS QUE

Le 14 février 1914, Marie-Emma Frigon, fille d'Alphée, épouse Alfred-Édouard de la Chevrotière, descendant d'une grande famille du Québec, les Chavigny de la Chevrotière.



Alfred-Édouard de la Chevrotière

Arpenteur-géomètre

Le couple s'installe à Ville-Marie, au Témiscamingue. Ils auront deux enfants, Marie et Jacques. Pour en connaître plus sur cet homme remarquable, voir :

Biographies canadiennes-françaises, 1937, pages 90 et 91.
<https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/2634236?docsearchtext=A.%20P.%20Frigon>

Voir aussi :

Héros sans panache, Marcel de la Chevrotière, « La ruée vers l'or par les chemins d'eau », Société d'Histoire de Rouyn-Noranda, février 1920
<http://shrn.ca/heros-sans-panache/la-ruée-vers-lor-par-les-chemins-d'eau>

Dépôt légal - 2^e bulletin 2022
Bibliothèque nationale du Québec

L'ÉQUIPE DU BULLETIN

Dépôt légal - 2^e bulletin 2022
Bibliothèque et Archives Canada

Responsable du comité du bulletin et du montage

- François Frigon₁₃₀

Rédaction et révision des textes en français

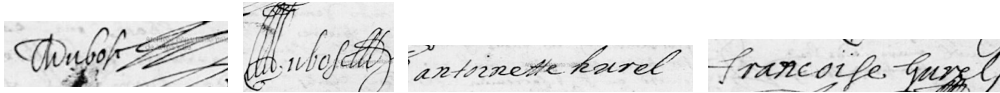
- Gérald Frigon₁₁₆
- Pierre Frigon₄

Rédaction, traduction et révision des textes en anglais

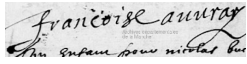
- Claire Renaud-Frigon₂₇₉
- Jacques Frigon₁₀₄

Printemps-Été 2022

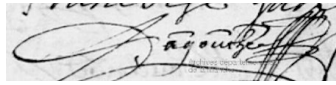
(Suite de la page 58)



Adrian Dubosc Gilles Dubosc Antoinette Hurel Françoise Hurel



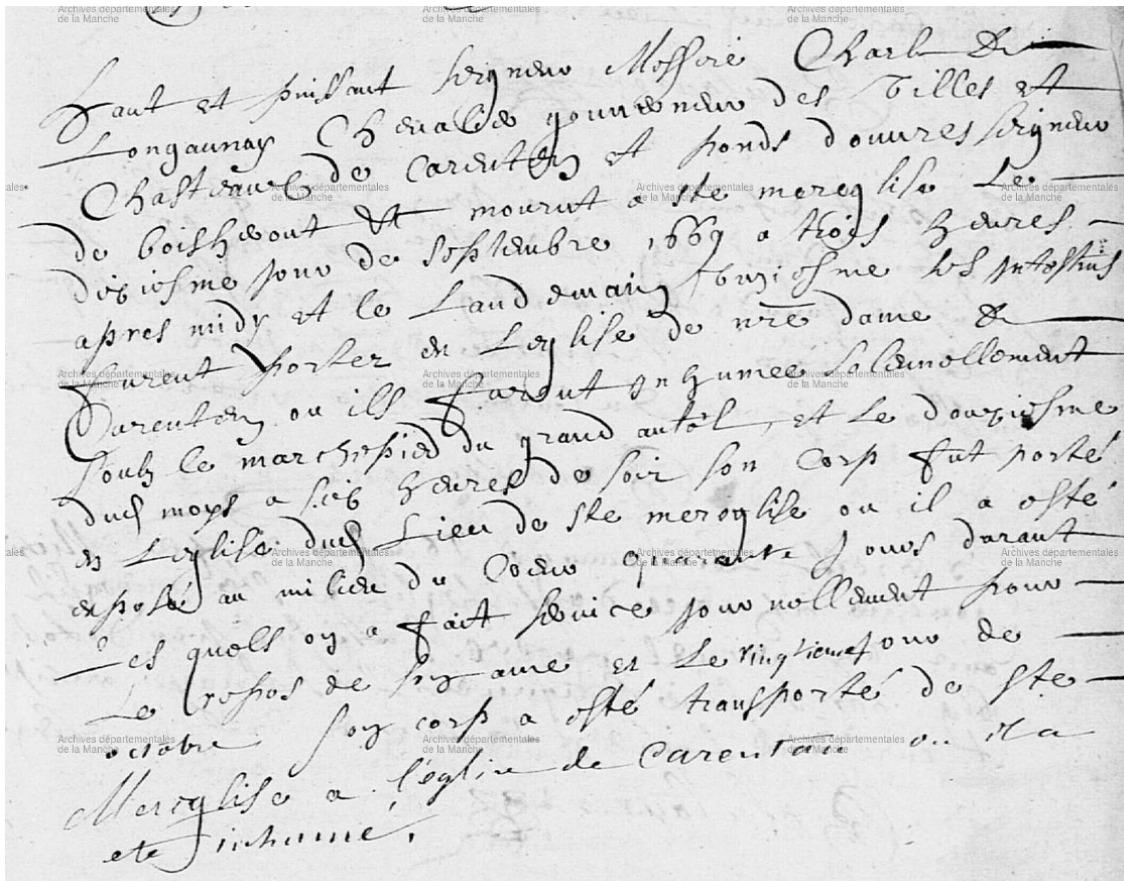
François Auvray



Jean Lagouche

On constate aussi que les noms des nobles ne sont pas de la même mouture que celle des gens du peuple. De plus, ces noms sont suivis de mentions : marquis de, comte de, sieur de, etc. Par exemple : « Adrian Dubosc, écuyer, sieur du lieu ». Dans un autre acte, on le qualifie de « noble homme », en plus de ses autres titres¹⁴.

Les actes de sépultures se limitent habituellement à quelques lignes de texte. Mais dans le cas de nobles, parfois on élabore et les nobles défunts jouissent parfois du privilège de funérailles qui sortent de l'ordinaire comme en témoigne l'acte de sépulture de Charles de Longaulnay.



Haut et puissant seigneur messire Charles de Longaulnay¹⁵ chevalier, gouverneur des villes et

(Suite page 61)

¹⁴<http://www.archives-manche.fr/ark:/57115/a011288085773kj6Vby/a26ff64dc6>, élément 143 de 168, page de gauche, dernier.

¹⁵Sur Charles de Longaulnay voir dictionnaire de la noblesse, page 282, 3e paragraphe :

<https://books.google.ca/books?id=g8pCAAAAYAAJ&pg=PA282&lpg=PA282&dq=%22Charles+de+longaulnay%22&source=bl&ots=OqhY93gY-v&sig=r4P25DRjOs75iwzhjf7seMTtspM&hl=fr&sa=X&ved=0ahUKEwiiwaSikLXbAhUmgK0KHWPUBDoQ6AEIQZAH#v=onepage&q=%22Charles%20de%20longaulnay%22&f=false>

(Suite de la page 60)

châteaux de Carentan et [Forteresse des] Ponts d'Ouvres, seigneur de Bois-Hérault, et mourut à Sainte-Mère-Église le dixième jour de septembre 1669 à trois heures après-midi, et **le lendemain les intestins¹⁶**

furent portés en l'église de Notre-Dame à

Carentan où ils furent inhumés solennellement

sous le marchepied du grand autel, et le douzième

dudit mois à six heures du soir **son corps fut porté**

en l'église dudit lieu de Sainte-Mère-Église où il a été

exposé au milieu du choeur quatre jours durant

lesquels ont fait service journallement pour

le repos de son âme et le vingtième jour de

octobre son corps a été **transporté de Sainte-**

Mère-Église à l'église de Carentan où il a

été inhumé.

En terminant, une explication pour l'étonnante inhumation des intestins de Charles de Longoulunay à l'église Notre-Dame de Carentan et son corps à Sainte-Mère-Église. Cette pratique était courante depuis le Moyen-Âge. Ainsi, à la mort du roi Saint-Louis, survenue le 20 août 1270, ses chairs et intestins furent déposés à l'abbaye de Montréal, près de Palerme; son coeur à la Sainte-Chapelle, à Paris; ses os à la cathédrale Saint-Denis, à Saint-Denis¹⁷. Ainsi, en plusieurs lieux on pouvait se vanter de posséder une relique du grand homme.

¹⁶Enterrement de Charles de Longaunay <https://books.google.ca/books?id=VsgfAAAAMAAJ&q=les+intestins+furent+port%C3%A9s+%C3%A0+l%C3%A9glise&dq=les+intestins+furent+port%C3%A9s+%C3%A0+l%C3%A9glise&hl=fr&sa=X&ved=0ahUKewjHxbaw0unjAhWGQc0KHXPtEA9kQ6AEISzAG>

¹⁷« La dispersion des restes de Saint-Louis. La décarnation des corps », Dr P. Noury, in *La chronique médicale*, 1935, compte-rendu, p. 323, 324. Persée : https://www.persee.fr/doc/pharm_0035-2349_1936_num_24_94_11041_t1_0323_0000_2

SAVIEZ VOUS QUE

Le premier moulin à farine de Champlain date de 1664. Celui de Batiscan de 1668 et celui de Ste-Anne-de-la-Pérade de 1672.

La première chapelle de bois de Champlain date de 1666. Celle de Batiscan d'entre 1670 et 1674. Celle de Ste-Anne-de-la-Pérade de 1671.

Référence : Histoire de la Nouvelle-France, vol IV, par Marcel Trudel aux éditions Fides.

Vers 1700, une livre de farine coûtait 4 sols (une livre ou une piastre vaut 20 sols)

une livre de beurre coûtait 16 sols

un pain de 4 livres poids coûtait 6 sols

une livre de boeuf coûtait 2 à 3 sols

une corde de bois valait 30 sols

une journée de travail pour un manoeuvre coûtait 30

sols (20 s'il était nourrit) et pour un artisan 60 sols

le trajet France-Québec coûtait 175 livres (Marie

Claude Chamois fit 3 trajets à ses frais, 1685, 1704 et 1705)

Référence : prix établi en Nouvelle-France par le Conseil Souverain ou l'intendant

EN 1681

◇ Champlain avait 68 enfants entre 7 et 14 ans; ils avaient comme enseignante Sr Raisin.

◇ Batiscan avait 62 enfants dans ce groupe d'âge; leur maître d'école était François Labernade qui quitta à l'été 1681 pour s'établir à Pointe-aux-Trembles.

◇ Ste-Anne avait 23 enfants dans ces âges mais aucun professeur n'y est mentionné.

Batiscan et son histoire

Dès 1665, des pionniers arrivent à Batiscan et prennent possession de terre pour la culture. La seigneurie de Batiscan appartenait aux Jésuites.

En 1666, les Jésuites concèdent aux « habitants qui y sont déjà » des terres de 2 arpents de large sur 40 arpents de profond. Un arpent est de 191,8 pieds. Voici la liste des premières concessionnaires en 1666:

20 mars, François Duclos et Martin Foisy

22 mars, Pierre Bourbeau, Étienne Moreau, Michel Lemay, Robert Rivard dit Loranger, Jean Lemoyne et Pierre Lemoyne

23 mars, Nicolas Rivard Sieur de Lavigne

24 mars, Jacques Le Marchand et François Fafart

26 mars, Pierre Cailla et Claude Houssart

29 mars, Mathieu Rouillard, Damien Quatresols, Guillaume Larue, Julien Trottier et François Lory

5 avril, Pierre Trottier

6 avril, Nicolas Gatineau-Duplessis et François Bibeau

26 mai, Michel Peltier La Prade

28 mai, Jean Cusson et Laurent Lefebvre

31 mai, Jean Moreau

9 juin, Claude Caron

14 juin, Guillaume Barrette

17 juin, Antoine Trottier

20 juin, Pierre de la Garde

25 juin Louis Beaudry

6 août, Pierre Guillet

Référence: Histoire de la paroisse Saint-François-Xavier de Batiscan, 1684-1984, Édition du bien-public



Le 1^{er} septembre 2010, Pierre Frigon⁴ nous envoyait un courriel titré « Je viens d'avoir le cadeau du siècle », où il mentionnait avoir trouvé qu'un matelot nommé Lespagnol avait été payé 27 livres comme gages, à ce jour, plus 30 livres à l'avance sur ses gages sur la galiote royale. Ci-dessous le texte source qui accompagnait son courriel :

Jugement et délibérations du Conseil souverain, T. 1, p. 345-346, 13 mai 1665 :

« Le Conseil a ordonné au sieur de La Mothe payer sur le fonds de la Guerre a Guillaume Hatlier vingt huit liures dix sols **Pierre Ferré**, vingt huit liures dix sols Papillon neuf liures Laforge trois liures et a l'**Espagnol** vingt sept liures pour leurs gaiges de mathelotz de la Galiote Royale jusques a ce jour dequoy luy sera tenu compte rapportant la présente et quittance »

« Le Conseil a ordonné au Sieur de la Mothe payer sur le fonds de la Guerre a Louis Fontaine maistre de la Galiote Royale la somme de Cent cinquante liures lesquelz il deliurera aux cinq mathelotz de ladite Galiote chacun trente liures par aduance sur leurs gaiges de quoy sera tenu compte audit de la mothe rapportant la présente et quittance ».

Il terminait son message en disant « Quelle belle piste de recherche!!! » Était-ce François Frigon celui qui portait ce nom de Lespagnol? Quelques jours plus tard, Louise Frigon⁸³ nous faisait déchanter en disant que ce Lespagnol était André Robidou et en donnait comme preuve un site internet (350bottles?) où ce dernier est dit Lespagnol dans 23 actes civils, religieux ou notariaux. Notez qu'habituellement, les matelots étaient payés 1½ livre par jour. Louis Fontaine avait signé, le 18 mars 1665, un contrat d'engagement d'un an, comme maître de la galiote royale, pour 450 livres. Le 29 avril 1665, la galiote royale se prépare à aller au-devant de M. de Tracy, Sieur de Repentigny et le conseil souverain lui vote une autorisation de 200 livres pour les rafraîchissements de sa chambre dans son voyage. Il existe plusieurs définitions de galiote. En mer du Nord, une galiote désigne un type de navire de commerce, à voile, Hollandais, de 50 à 300 tonneaux, de forme arrondie autant à l'avant qu'à arrière et à fond plat. Conçu pour le cabotage. Pour la haute mer, on ajoutait deux dérives latérales pour éviter de trop dériver.



« Bayere ou Galiotte Hollandoise Naviguant le long de Costes pour le transport de marchandises »¹.

Personnellement, j'étais sceptique que l'on rapporte dans tous les 23 actes anciens la mention « dit Lespagnol » comme surnom d'André Robidou. Dernièrement, j'ai repris ce dossier. Première vérification : voir l'original de ces 23 actes. Dans seulement 2 actes sur ces 23, la mention « dit Lespagnol » est présente. Les 21 autres inscriptions aux actes rapportés sont des élucubrations d'un généalogiste amateur non consciencieux qui n'avait même pas osé signer son texte. Mais ce pouvait-il, quand même, que ce matelot soit André Robidou? Mes recherches sur ce Robidou aboutissent rapidement sur le site « The French Canadian genealogist » donnant un article sur André Robidou dit Lespagnol et Jeanne Denot. On y rapporte que le marinier nantais André Robidou, 25 ans, originaire d'Espagne, signe² le 20 avril 1661 un engagement pour 3 ans pour Eustache Lambert de Québec. En juin 1664, il reçoit des Religieuses de l'Hôtel-Dieu de Québec une concession de terre à Lauzon. Au recensement de 1666, il est nommé résident dans la maison d'Eustache Lambert comme « mathelotz », donc encore à son emploi. Il ne cultivait pas sa terre et pouvait donc être le matelot payé pour son service sur la galiote royale en mai 1665.

Il y a aussi un André Marcil dit Lespagnol, né en décembre 1642 à Saint-Omer, Pas-de-Calais, charpentier de métier et qui immigra au Québec pour se marier en 1671 avec Marguerite Lefebvre et s'établir à Trois-Rivières jusqu'en 1676, et à La Prairie

(Suite page 63)

¹Recueil de veïes de tous les differens Bastimens de la Mer Mediterranée, et de l'Océan avec leurs noms et usages, Pierre Giffart, Libraire & Graveur du Roy, 1710, partie 2 (Mer océane), figure 14.

²Les engagés levés par Antoine Grignon et Michel Peltier pour le Canada en 1661, par Guy Perron.

(Suite de la page 62)

ensuite. Je n'ai pas trouvé la date de son arrivée en Nouvelle-France. La date et le bateau qui le transporta ne sont pas connus, mais il recevait, le 24 août 1665, le scapulaire de Mont Carmel à Trois-Rivières. Ce genre de reconnaissance religieuse ne serait pas décerné à un individu en débarquant du bateau. Il devait être présent en Nouvelle-France depuis au moins un an. Donc il aurait pu être Lespagnol mentionné pour son travail sur la galiote royale. Le site internet des Marcil dit qu'André fut domestique à Trois-Rivières pour Michel Peltier, mais au recensement de 1667 cet engagé déclare avoir 17 ans alors que Marcil en aurait eu 25. Ce qui confirme que c'est bien François Frigon qui travaillait chez Michel Peltier.

D'autre part, on sait que François Frigon avait pour surnom Lespagnol. On l'a vu dans le recensement de 1667 et dans plusieurs actes³ du temps. François Frigon n'est mentionné sur aucune liste de passagers des bateaux venant en Nouvelle-France. Il aurait pu venir comme matelot à bord d'un de ces bateaux et décider, sur place, d'y demeurer.

Il y eut plusieurs autres individus au Québec avec le nom ou le surnom de Lespagnol :

Charles Jérôme Boineau est né en Espagne vers 1720 et s'est marié à Montréal en 1756;

Pierre Villeday est né en Espagne vers 1667 et s'est marié à Montréal en 1698;

Joseph Serran est né en Espagne en 1663;

Joseph Labranche est décédé à L'Assomption au Québec en 1829;

Jean-Baptiste Lespagnol est né en Aquitaine et s'est marié à Québec en 1731;

Augustin Alonze est né en 1654 à St-Jacques-de-Compostelle et s'est marié à Lachine au Québec en 1689;

Pierre Goderre a marié deux de ses filles à Trois-Rivières en 1819 et 1829;

Mais pour chacun d'eux, les dates de présences au Québec ne correspondent pas avec la date des services sur cette galiote.

Il reste donc seulement trois possibilités pour le matelot Lespagnol servant sur la galiote royale en 1665. D'une part, la galiote était basée à Québec, là même où siégeait le conseil souverain de la Nouvelle-France. Or tant François Frigon, en 1666 qu'André Marcil en 1665 était habitants de Trois-Rivières. Donc ne sont vraisemblablement pas ce

matelot. Par contre, André Robidou était résident de Québec. Il était engagé de 1661 à 1664 comme matelot et en 1666 il exerçait encore métier de matelot. Je crois donc que ce dernier fut celui qui reçut les gages en mai 1665 pour services sur la galiote royale sous le nom de Lespagnol.

Ce même extrait des délibérations du conseil souverain soulève une autre interrogation. Pierre Ferré reçut aussi des gages pour services sur cette galiote. Pierre Ferré était né en 1639 à St-Pierre-en-Port en Seine-Maritime et il s'est marié à Québec en 1667. Au recensement de 1666, il déclare la profession de matelot. Était-ce un parent de François Frigon? La mère de François Frigon était Marguerite Ferré. Cela expliquerait que François Frigon était parti si jeune pour son voyage outre Atlantique. Mais St-Pierre-en-Port est entre Le Havre et Dieppe en Seine-Maritime. C'est loin de la Manche où vivait la famille de François Frigon. Les actes des notaires et tabellions de Rouen, Bardouville et Le Havre entre 1620 et 1648 ne révèlent aucun Frigon. À Rouen, nous avons relevé 4 Ferey, 9 Frigot, mais aucun Lespagnol. En Eure, à l'ouest de la Seine, 33 % des notaires et tabellions furent scrutés et montrèrent quelques Ferey, Frigoult et Frigard, mais aucun Frigon ni Marguerite Ferey. En Calvados, le nombre de Ferey ou Ferré augmente et on y trouve une Marguerite Ferré née à Clécy le 1624-01-07, mais aucun Frigon. Quelques mariages de Frigot entre 1627 et 1648, mais aucun de prénom Yves.

Mais d'où venait Marguerite Ferré, la mère de François Frigon? En Manche, deux baptêmes de Marguerite Ferré ont été relevés : un le 19 avril 1622 à Anneville-en-Saire, dans le Nord-Est de la Manche, fille de Noël Ferré et de Marie Firebroche, et l'autre à Picauville, à moins de 7 kilomètres de Cretteville, baptisée le 30 janvier 1626, fille de Pierre Ferré, le nom de la mère n'étant pas inscrit. Est-ce que le mariage d'Yves Frigon aurait eu lieu à Picauville? Il aurait donc eu lieu entre 1640 et 1648, mais les actes notariés de cette localité ne sont conservés que depuis 1688. J'ai quand même regardé tous les actes notariés de Picauville pour la période de 1688 à 1878 : Aucun Frigon n'y est inscrit, mais quelques Frigot et Frigoult, et plusieurs Ferré, Feret ou Ferey et jusqu'à 30 % des actes de la fin de cette période concerne un Ferré, Feret ou Ferey. Les recherches dans les archives de la

(Suite page 64)

³Voir entre autres les actes du Notaire Latouche du 2 février 1669 et du notaire Michel Roy du 12 décembre 1675.

(Suite de la page 63)

Manche pour les baptêmes, mariages et sépultures de Picauville sont accessibles pour les années entre 1624 et 1635 et de 1649 à 1932; les données pour les années qui nous intéressent pour un mariage sont manquantes. Picauville était un berceau de Ferré et il y a de fortes chances que l'épouse d'Yves Frigon y soit originaire. Et dans ce cas, les chances sont minces que Pierre Ferré, matelot sur la galiote royale et François Frigon soient parents et, à tout le moins, se voient. Nous avons consulté tous les actes religieux et civils de Pierre Ferré, tant

résident à Québec jusqu'à 1679, que résident de Neuville après, et jamais nous n'y trouvons mention de François Frigon. Par ailleurs, Pierre Ferré est arrivé en Nouvelle-France avant 1665 et François Frigon probablement en 1665. Ils n'étaient donc pas sur le même bateau.

Cela met en évidence deux autres pans de recherche sur nos ancêtres. Plusieurs interrogations ne seront jamais résolues, mais d'autres restent encore à découvrir et nous nous y mettons.

LE MOT DE PAPOU

Durant le confinement, Gérald₁₁₆ émis, deux fois par semaine, à ses petits-enfants "Le mot de Papou" pour les distraire. Nous en publieront quelques-uns, en espérant que vous les ferez lire à vos jeunes et qu'ils prendront abonnement à notre Association.

La cigale et la fourmi

La cigale a une belle voix, c'est bien connu. Elle décide donc d'enregistrer son chant et le mettre sur « spotify », pouvant servir les demandes de sonnerie pour les amateurs de bidules de 5 pouces. Cela lui rapporte quelques sous par semaine. Pas de quoi vivre décemment. Elle doit donc coucher à la belle étoile.

La fourmi est travailleuse. Elle peine, du lever au coucher du soleil, amassant déchets et corps mort pour nourrir sa famille. Elle vit bien avec sa famille nombreuse et prospère d'année en année. Ses efforts lui permettent de se construire un château souterrain, à l'abri des gros souliers de Papou.

L'oisiveté produit peu, seul l'effort génère des résultats.

Le lièvre et la tortue

Dans ses gambades, un lièvre rencontre une tortue.

Lièvre : Petit train va loin, comme on dit...

Tortue : Je n'ai pas à me presser; je transporte ma maison avec moi. Donc, partout où je vais, je suis chez moi.

Lièvre : C'est de la chance, moi je dois constamment m'éloigner de chez moi pour ma nourriture.

Gérald Frigon₁₁₆

Et si un danger se présente, je vagis pour le dire à mes amis et je retourne prestement dans mon trou.

Tortue : Moi je n'ai pas de crie. Je n'en ai pas besoin. Chacun de mes frères et sœurs ont aussi leur maison sur leur dos.

Lièvre : C'est à cause du poids que tu as de si grosses pattes?

Tortue : Oui, et toi pour la rapidité que les tiennes sont si minces...La nature fait bien les choses. Les humains devraient mieux connaître la nature et s'en inspirer plus souvent.

Roche, papier, _ _ _ _ _

Une roche était suspendue par des cheveux d'ange au-dessus du papier que mademoiselle M. dessinait. Elle avait entrepris un jardin imaginaire qu'elle voyait tout en douceur et en harmonie. Cette impression lui rappelait sa mamie, à qui elle destinait son dessin.

Sa sœur, mademoiselle J. se tournait les pouces, ne sachant quoi faire de ses dix doigts. Une idée illumina ses yeux et elle partit en courant. Fouille, fouille, elle trouve enfin ce qu'elle cherche et revient avec une paire de ciseaux.

Pour jouer un tour à sa sœur, elle coupe les cheveux d'ange et la roche s'écrase sur le crayon de cire grise que tenait mademoiselle M.

Regarde, s'écria mademoiselle M., tu as fait un beau lac dans mon jardin.